

A l'occasion de la semaine du développement durable, nous avons tenu à informer nos concitoyens du fait que le **décret de réserve naturelle marine publié en février 2007 s'étend du Cap La Houssaye à La Roche aux Oiseaux au sud de l'étang salé les bains.**

Elle ne comprend pas les récifs coralliens de St Pierre et de Grand Bois comme il était prévu initialement. La Municipalité de St Pierre, sous la pression de quelques personnes, a préféré se retirer du projet : cette décision est passée inaperçue pour la grande majorité des habitants de la commune mais également de l'ensemble des concitoyens.

L'organisme gestionnaire de la réserve marine a en charge la gestion durable de ces espaces particulièrement vulnérables : il organise le suivi scientifique de l'état de santé du récif; il intervient pour prévenir les dégradations de ce milieu; il agit auprès des différents services responsables pour une prise en compte de la fragilité de ce milieu dans les programmes d'aménagement; il est chargé de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement corallien auprès des différents publics.

C'est de cet outil que les récifs coralliens de St Pierre et de Grand Bois sont privés.

Nous souhaitons aujourd'hui que les réunionnais(es) soucieuses de la gestion durable des récifs coralliens, patrimoine commun, puissent exprimer leur souhait que les récifs de St Pierre et de Grand Bois soient inclus dans la réserve naturelle marine.

Vous trouverez ci-joint une pétition dans ce sens : une est à signer par les habitants de la commune de St Pierre l'autre est à signer par les non habitants de la commune de St Pierre et à retourner à l'association fin avril.

Pour plus d'information sur la réserve naturelle marine :

http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2

Vie Océane

Carte de la réserve naturelle marine : source DIREN

